

# Interview express

Eric Ciotti  
député des Alpes-Maritimes

**« Un mineur criminel doit être considéré comme un criminel »**



Le viol et le meurtre d'Agnès Marin soulèvent une nouvelle fois le problème du suivi de ces individus identifiés. Un débat sur lequel Eric Ciotti, député des Alpes-Maritimes s'est déjà plusieurs fois exprimé.

**Ce drame aurait-il pu, dû, être évité selon vous ?**

Oui. Ce drame épouvantable aurait dû être évité.

Comment, un mineur déjà mis en cause dans une affaire de viol a-t-il pu être scolarisé dans cet établissement sans que personne ne soit au courant de quoi que ce soit. Il y a là un profond dysfonctionnement que le Garde des Sceaux s'est engagé à mettre au jour. Une enquête a été diligentée pour déterminer les responsabilités sont à l'origine de ce drame.

**Cette mort tragique, relance aussi la question de la criminalité chez les mineurs ?**

Ce drame remet en lumière ce que nous avançons depuis longtemps. A savoir qu'il y a trop d'indulgence pour les crimes perpétrés par des mineurs. C'est dû au regard de la justice qui, avant de

sanctionner la gravité des faits, continue de les regarder comme des mineurs. Or, un mineur criminel doit être considéré comme un criminel avant un mineur.

**Vous aviez œuvré en ce sens auprès de vos collègues députés ?**

Oui. J'ai surtout cosigné l'amendement de Christian Estrosi qui propose de passer la majorité pénale à 16 ans. Et je m'inquiète des propositions du PS qui, au travers du groupe de réflexion Terranova, penche pour une suppression pure et simple des peines d'emprisonnement pour les mineurs. Il faut enfin un meilleur suivi des délinquants sexuels et développer les centres d'évaluation. Aujourd'hui, il n'y en a qu'un seul pour tout le pays à Fresnes. Je sais que le risque zéro n'existe pas en matière criminelle. Mais en ce n'est qu'en multipliant les garde-fous sur la route de ces prédateurs que l'on parviendra à protéger la société.

**PROPOS RECUEILLIS  
PAR GUI. B.**